



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Lycée Polyvalent de Dombéni
Tsararano - Dombéni**



**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Compte rendu du Conseil d'administration Du 2 décembre 2021

Le CA débute à 15h35 et se termine à 17h55

Sont présents 18 personnes :

Titulaires :

Michel Toumoulin, proviseur
Christophe Pozzo, gestionnaire comptable
Lotfi Nairi, DDFPT
Christelle Vargoz, CPE
Mohamed El Guerri, professeur
Sylvie Cau, professeur
Thierry Comte, professeur
Mabiala N'Dongui, professeur

Soidiki Assibatu, professeur
Youssef Saindou, professeur
Assma Soudjoudane, élève
Yousna Ali, élève
Laïka Dhoiffir, élève
Nourdine Youssouf, élève
Charfia Hamza, étudiante
Mohamed Bacar, parent d'élève
Adidja Fatihoussoundi, parent d'élève

Invité :

Roman Neufert, professeur

Suppléants :

Ho Tsz hoi, professeur

1) Adoption du compte rendu de la séance du 8 novembre 2021 :

Le CA adopte à l'unanimité le compte rendu retraçant les décisions prises en date du 8 novembre 2021.

2) Complétude des instances et commissions :

Les instances installées le 8 novembre 2021 sont complétées de la manière suivante :
CVL : M. Roman Neufert au titre des personnels d'enseignements et d'éducation, Mme Adidja Fatihoussoundi et M. Mohamed Bacar au titre des représentants des parents d'élèves.

3) Présentation du projet d'évaluation (évaluation des enseignements du tronc commun et de la spécialité uniquement suivie en 1^{ère}) :

Les travaux sur l'élaboration du PE sont présentés par le chef d'établissement.
Le proviseur indique qu'il essaiera de synthétiser, si cela est possible, les différentes approches disciplinaires. Il indique que les équipes sont allées bien au-delà de la commande en formalisant un cadre pour l'évaluation des spécialités de terminale et de la philosophie.

M. Assibatu, professeur, fait état d'une réponse de la DGESCO à une question du SNES.
Selon ce retour, le Projet d'Evaluation n'a pas vocation à intégrer le Règlement Intérieur ou le Projet d'établissement.

4) Restitution des travaux de la demi journée banalisée du 17 novembre 2021 :

Le Proviseur restitue les travaux des tables rondes de la demi-journée banalisée relative à la prévention des phénomènes de violence organisée le 17/11/21 dans le prolongement de l'agression de M. Sigo, le 15/11. Il regrette la faible des professeurs. Un constat qui le questionne fortement compte tenu de la mobilisation du lundi. Sur ce point, il rappelle être intervenu en salle des professeurs pour indiquer que le débrayage impliquait le retrait d'1/30^{ème} de salaire et qu'il prenait la décision d'autoriser un temps d'échanges entre collègues (sans pour autant libérer les élèves), la surveillance de ces derniers étant assurée par la vie scolaire, la direction et des enseignants volontaires.

4 ateliers ont été menés sur l'après-midi du mercredi 17 novembre banalisé pour permettre aux personnels de se concerter autour sur :

- Les projets éducatifs et pédagogiques en line avec le CVL,
- La posture de l'enseignant dans la gestion d'une situation conflictuelle,
- Les procédures de signalement des incidents en classe,
- La Charte de vie classe (dont l'avant projet doit être encore retravaillé par les élus CVL)

L'ensemble de ces ateliers traduisent plutôt une bonne ambiance au sein de l'établissement malgré l'incident du 15 novembre 2021. Ambiance dont les élèves sont témoins.

5) Convention à titre onéreux entre le CUFR et le LPO de Dembéné relative à l'accueil des MEEF 2D Maths et lettres :

Une fois encore (8/11/21) Monsieur le Proviseur doit reporter ce point compte tenu du fait que le CUFR n'est pas favorable au règlement de la location de salles, une charge qu'il estime être imputable au rectorat. Ce point sera de nouveau inscrit à l'ordre du jour du prochain CA.

6) Présentation du budget prévisionnel 2022 :

-M. Pozo prend la parole afin de présenter les différentes subventions arrivées en fin d'année civile.

3 400€ pour les projets EPS,

720€ activités culturelles

11 007€ au titre des cordées de la réussite pour le collège

1 003€ au titre des cordées de la réussite pour le supérieur

80 000€ pour les fonds sociaux

M. Pozo rappelle les principes généraux en matière de finances publiques applicables dans un EPLE.

M. Pozo présente la Dotation Globale de Fonctionnement DGF et sa ventilation en 4 services:

La DGF augmente de plus de 50% pour 2022, elle passe de 302 547€ en 2021 à 469 681€ pour 2022 même si une part importante sera consacrée à l'internat d'excellence près de 100000€ sont prévus pour l'internat).

L'activité pédagogique =22%

Vie élève =1%

Administration et logistique =55%

Service restauration et hébergement = 22%

M. Pozo présente également les différentes recettes hors DGF :

Taxe d'apprentissage, Subventions diverses, CDP, CSSM

Pour conclure, M. Pozo présente les différents postes du budget primitif 2022:

Il comportera un léger résultat négatif en raison des dotations aux amortissements sur un budget global prévisionnel de près de 2 500 000€.

Le budget prévisionnel 2022 est soumis au vote :

Le conseil d'administration adopte le budget prévisionnel à l'unanimité.

7) Plan d'amortissement 2022 :

Le compte d'amortissement est également soumis au vote après présentation.

Le conseil d'administration adopte le compte d'amortissement à l'unanimité.

8) La tarification pour les commensaux internat :

Les propositions suivantes :

- Dîner : 10€,
 - Petit déjeuner : 5€,
 - Nuitée exceptionnelle pour les élèves du LPO : 10€
- Sont adoptées à l'unanimité.**

9) Les frais de stage ont déjà été votés :

Il est proposé de passer d'un remboursement forfaitaire de 1€ à 3€ pour le déjeuner. Le remboursement forfaitaire pour le transport (absence de bus) , lui ne change pas. Il demeure à 20€.

Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité ce nouveau montant applicable au 1^{er} janvier 2022.

10) Convention de mise à disposition de locaux et de matériels au profit de l'amicale des personnels du lycée :

Le conseil d'administration adopte les termes de la convention.

11) Autres points :

a) La convention GIP-FCIP a été signée par le chef d'établissement en raison de l'urgence imposée par le GIP-FCIP.

Le Conseil d'administration adopte la convention à l'unanimité.

b) Les Dotations informatiques.

Les besoins ont été remontés en 2020 mais le marché a été retoqué.
La remontée des besoins a été modifiée pour cette année, elle a été doublée en volume.
La ventilation des équipements entre les sections sera communiquée aux coordonnateurs.

c) Sur le stockage des déchets : L'autorité de tutelle sera saisie.

d) Sur l'installation du Wifi, le proviseur saisira les services du rectorat.

e) Aux deux questions diverses posées par les élus SNALC :

- Serait il possible qu'une personne puisse se charger de la reprographie des devoirs communs et bacs blancs pour éviter un engorgement des salles de photocopieuses des enseignants en particulier aux heures de pointe,
- Est il envisageable d'installer un petit meuble destiné à recueillir les casques des collègues venant à deux roues pour éviter qu'ils ne jonchent le sol ou s'entreposent au dessus des casiers ?

La réponse de l'administration est OUI.

Le secrétaire de séance
Monsieur Saindou YOUSOUF

Le Président,
Monsieur Michel TOUMOULIN

